



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011 PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 avril 2011 sous la présidence de Roger FAVIER, Maire.

Étaient présents à cette séance : Roger FAVIER, Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, François GALY, Anne CHEVALLIER, Laure CHAUDET, Philippe DIOLOGENT.

Excusé : Francis BELLOT.

Procuration : Francis BELLOT a donné procuration à Philippe DIOLOGENT.

Absent : Eric SALVADOR.

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne CHEVALLIER.

MAPA - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET HUMIDES / CHEF-LIEU

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Procès-verbal de la commission d'appels d'offres du 11 avril 2011 à 18 heures et le rapport d'analyse des offres réalisé par Jean-Marc PONCET du Cabinet DAEC, Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

♦ **APPROUVE** et fait siennes les conclusions de la commission d'appels d'offres ainsi que le rapport d'analyse des offres du Cabinet DAEC ;

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public suivant qui se décompose comme suit :

- ✓ Tranche ferme pour le hameau du Ventour :
 - Extension du réseau de collecte des eaux usées
 - Rénovation du réseau d'eau potable
- ✓ Tranche conditionnelle N° 1 pour le hameau de Rieu Salomon :
 - Extension du réseau de collecte des eaux usées
 - Rénovation du réseau d'eau potable
 - Enfouissement des réseaux électriques (ERDF), téléphoniques et d'éclairage public
- ✓ Tranche conditionnelle N° 2 :
 - Extension du réseau de collecte des eaux usées
 - Rénovation du réseau d'eau potable

♦ **PRECISE**, que les crédits nécessaires à la réalisation de la tranche ferme sont prévus au budget 2011 du service de distribution d'eau potable et d'assainissement et que les crédits pour les tranches conditionnelles seront prévus aux budgets des années 2012 et 2013.

ACQUISITIONS FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **APPROUVE** l'acquisition, **à titre gratuit**, à Monsieur Georges DURIEUX des parcelles suivantes :

✓ Section E, Lieudit « L'Echaillon », Parcelles N° 1536 et 741 (emprise d'environ 28 m² à valider par un document d'arpentage), Lieudit « Beauchamp », Parcelles N° 1522, 1523, 1524, 1525 et 1526 pour une superficie totale de 32 595 m².

➤ **DESIGNE** Maître MONTMASSON, pour rédiger et réaliser l'acte d'acquisition de ces terrains ;

➤ **S'ENGAGE** à faire intervenir un géomètre pour la division des parcelles N° 1536 et 741 ;

➤ **PRECISE** que les frais de géomètre et d'acte seront pris en charge par la commune et sont inscrits au budget communal 2011 ;

➤ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à comparaître pour le compte de la Commune dans l'acte à intervenir.

Le Maire,
Roger FAVIER

